

N° 94/2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION DE DEUX BUS

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La Ville dispose actuellement de deux bus utilisés pour divers besoins de la Commune.

De par leur ancienneté (21 ans chacun), ils nécessitent, depuis plusieurs années déjà, de très nombreuses réparations qui génèrent des frais très importants pour le budget de la Ville.

En conséquence, il devient urgent de procéder à leur remplacement.

Le coût d'acquisition de ce matériel neuf entièrement équipé est évalué à 209 154,- € HT, soit 250 148,18 € TTC. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût d'acquisition</i>	<i>250 148,18 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>104 577,00 €</i>
<i>Autofinancement communal (dont 40 994,18 € de TVA)</i>	<i>145 571,18 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'aide du Conseil Général pour l'acquisition de deux bus.